

Les bonifications.

Les associations peuvent bénéficier de bonifications pour récompenser la participation aux activités ou aux actions communales figurant sur la liste ci-dessous. La commune informera les associations, concomitamment avec l'invitation, de l'éligibilité de la manifestation pour l'obtention de la bonification respective. Le bénéfice des bonifications est soumis à une auto-déclaration annexée à la demande de subside. Les bonifications sont soumises aux dispositions de restriction de l'article 6 du présent règlement.

Manifestations communales publiques, avec participation active	début avril	Grouss Botz	150 €
	30 avril	Virfeier 1. Mee	150 €
	début mai	Blummemoart	50 €
	début juin	Nuit du Sport	50 €
	mi-juin	Fête de la Musique	50 €
	23 juin	Fête Nationale	150 €
	mi-septembre	Journée des Mineurs	50 €
	début octobre	Commémoration Nationale	150 €
	4 décembre	Boarbelendag	50 €
Services musicaux prestés sur demande du collège des bourgmestre et échevins	30 avril	Virfeier 1. Mee	150 €
	23 juin	Fête Nationale	150 €
	début juillet / août	Kermesse d'été	150 €
	mi-septembre	Journée des Mineurs	150 €
	début octobre	Commémoration Nationale	150 €
	11 novembre	Armistice	150 €
	4 décembre	Boarbelendag	150 €
Pour toute association participant aux actions de mobilité (co-) organisées par la Commune (p.ex. Semaine de la Mobilité)			50 €
Pour toute association participant aux actions écologiques (co-) organisées par la Commune (p.ex. Dag vum Bam, Dag an der Natur)			50 €
Pour toute association participant aux activités liées à la Fête de la St. Nicolas (marché d'hiver, distribution de sachets, cortège)			50 €
Pour toute association participante aux activités liés à l'intérêt général à l'Egalité des chances			50 €
Pour toute association participant aux activités liées à la politique d'Intégration			50 €
Pour toute association participant aux activités dans le cadre du SEA et de l'Enfance			100 €

Pour toute association organisant des activités pour des jeunes de moins de 18 ans	Entraînements ou répétitions réguliers par année civile	300 €
	Workshops, stages et camps par unité	200 €
Signature de la charte énergie-climat-environnement		100 €
Utilisation de produits / articles Fair Trade	Présentation des factures	50%
Par titre annuel par équipe ou individuel du domaine sportif	national	50 €
	international	150 €
Par diplôme, concours et prix du domaine culturel et autres	national	50 €
	international	150 €